

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité. Le conseil communautaire de Limoges Métropole, composé de 39 membres, est réuni en séance publique à la Mairie de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PÉRISSON, Maire de Limoges. Le conseil communautaire est réuni en séance publique à la Mairie de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PÉRISSON, Maire de Limoges.

Ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour** : M. Jean-Pierre PÉRISSON, Maire de Limoges, propose l'adoption de l'ordre du jour. Le conseil communautaire adopte l'ordre du jour à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

M. Jean-Pierre PÉRISSON, Maire de Limoges, propose l'adoption de l'ordre du jour. Le conseil communautaire adopte l'ordre du jour à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

M. Jean-Pierre PÉRISSON, Maire de Limoges, propose l'adoption de l'ordre du jour. Le conseil communautaire adopte l'ordre du jour à l'unanimité.

17/184

DÉLIBÉRATION

Acquisition immobilière de locaux dépendant d'un bâtiment en copropriété situé à Limoges, 31 à 41 avenue Baudin et 61 à 63 avenue de la Révolution, propriété de l'association RELIANCE

1 DOCUMENT - Publié le 22 Février 2024

Délibération du 15 février 2024



DEL_20240215_PATRI_16_4_ACQUISITION_IMMOBILIERE_BAUDIN_REVOLUTION_LIMOGES_RELIANCE.pdf
(.pdf, 17,6 Mo)



TÉLÉCHARGER